

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réception par le préfet : 16/12/2024

Publication : 16/12/2024

6^{ème} séance de l'annéeSéance du 29 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 29 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est réuni uniquement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Date de convocation :

Le 21 novembre 2024

Étaient présents : 26 conseillers communautaires**Président** : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDDENT (5^{ème} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :**Autre membre du bureau** : M. Pierre THICOT**Autre conseillère communautaire** : Mme Maddly GARGAR**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 26

Votants : 33 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Andrée MANDIL

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7**Vice-présidente** : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à M. Teddy FOULE**Autre membre du bureau** : M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY**Autres conseillers communautaires** : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Mme Jacqueline FAVORINUS Mme Lyliane PIQUION

Mme Magali MARCIN à M. Jean-Luc CELIGNY

M. Rosan RAUZDUEL à Mme Laisely PARAT-EDOM

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Nombre de conseillers absents excusés : 11**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)-**Autre membre du bureau** : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johane DAHOMAS- M. Alix NABAJOTH- Mme Nadège THEOPHILE- M. David DAMPIEDEn cours de séance :**Vice-présidente** : Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)**Autre membre du bureau** : Mme Tania GALVANI**Nombre de conseillers absents non excusés : 4****Autre membre du bureau** : Mme Corinne PETRO**Autres conseillers communautaires** : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

Délibération n°2024.11.06/617

Approbation du
plan de financement du
programme d'extension
et de modernisation des
infrastructures scéniques du
Centre culturel de Sonis

Rapporteur*M. Georges BREDDENT*Rapporteur de la commission
Culture et patrimoine

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **16 DEC. 2024**- publication sur le site internet
ou notification, le :**16 DEC. 2024**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

Considérant le rapport du président,

Depuis sa création au cœur de la ZAC de Boissard, le Centre culturel de Sonis a joué un rôle essentiel dans la revitalisation des quartiers environnants, attirant un large public et contribuant à dynamiser la vie culturelle locale. En accueillant des festivals emblématiques comme ÎOjazz et CAP Excellence en théâtre, ce site est devenu un lieu culturel de référence en Guadeloupe, attirant environ 35 000 visiteurs annuels.

Pour répondre aux besoins croissants et assurer un accueil de qualité, un vaste projet de rénovation est prévu en deux phases.

La première phase, en 2025, concernera la modernisation de la salle de spectacle, de la billetterie et de la toiture pour un montant estimé à 1 430 221,70 € HT.

La deuxième phase, prévue en 2026, finalisera les travaux avec l'achèvement de la salle de spectacle, l'amélioration des espaces d'accueil, de la cafétéria, pour un coût estimé de 1 719 778,30 € HT.

Ce projet, soutenu par une subvention de la DETR 2024 de 450 000 €, et éligible à une aide du FEDER à hauteur de 2 000 000 €, permettra au centre culturel Sonis de renforcer sa mission de transmission et de promotion culturelle, en mettant à disposition un espace dédié aux activités artistiques, pédagogiques et de formation. Il s'inscrit pleinement dans la politique de revalorisation urbaine de la ZAC de Boissard, répondant aux attentes locales et favorisant les échanges intergénérationnels.

Considérant l'avis favorable de la commission finance réuni le 22 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver le coût d'objectif de l'opération qui est fixé à 3 150 000 € (trois millions cent cinquante mille euros).

ARTICLE 2- D'approuver le plan de financement proposé qui se présente ainsi qu'il suit :

COUT D'OBJECTIF	PLAN DE FINANCEMENT		
	FEDER	CAP EXCELLENCE	DETR
3 150 000 € Phase 1 : 1.430221,70€ Phase 2 : 1.719.778,30€	2 000 000 € 63%	700.000 € 22%	450.000 € 14% (dont 200.000€ en 2025 et 250.000€ en 2026)

ARTICLE 3- D'autoriser la création de l'autorisation de programme (AP) intitulée "Rénovation et modernisation du centre culturel Sonis", et d'inscrire le montant correspondant au budget du Centre culturel de Sonis et permettre le financement des travaux liés à l'amélioration des infrastructures et des équipements de ce site culturel.

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 13 DEC. 2024

Le président de séance

Le président

Eric JALYON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Marie-Andrée MANDIL

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 16 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 16 DEC. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 16 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 16 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 16 DEC. 2024

